

VEUILLEZ :

- ne pas voler à une altitude inférieure à 1 000 pieds;
- obéir à la réglementation de Transports Canada;
- connaître l'emplacement des pourvoiries et les éviter durant la saison de chasse;
- éviter de passer au-dessus d'une aire de mise bas de caribou de la toundra durant la saison de mise bas;
- ne pas atterrir ou décoller dans une aire de mise bas durant la saison de mise bas;
- ne pas pourchasser ou harceler le gibier en volant à trop basse altitude;
- respecter la faune et garder une altitude de vol sécuritaire.

Souvenez-vous que si un animal s'enfuit lorsque vous passez en avion, vous êtes passé trop près!

Si vous planifiez d'effectuer des relevés aériens ou des travaux d'exploration, informez-vous auprès du bureau régional du MERN avant de partir, surtout durant la saison des pourvoiries et de mise bas.

Les monts Mackenzie et la vallée du Mackenzie

Région du Sahtu	867-587-3500
Région du Dehcho.....	867-695-7433
Région du Slave Sud	867-872-6400

Toundra

Région d'Inuvik.....	867-678-6650
Région du Slave Nord	867-767-9238
Région du Slave Sud	867-872-6400

Consultez le site Web du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles au www.enr.gov.nt.ca



Vous effectuez des vols à basse altitude? Pensez-y!





Vous effectuez des vols à basse altitude? Pensez-y!

Un endroit loin de l'activité humaine où l'on peut observer plusieurs espèces d'animaux sauvages, s'offrir les services de guides ou de pourvoiries de qualité, découvrir des paysages spectaculaires et se retirer dans la solitude, c'est rare.

Les Territoires du Nord-Ouest sont une destination populaire pour les chasseurs de gros gibiers et les écotouristes. Un avion qui vole à basse altitude et qui perturbe la faune peut facilement gâcher leur expérience.

L'augmentation de l'exploration, du développement, de l'observation la faune et du tourisme aux TNO se traduit par une augmentation du trafic aérien. Si vous pilotez un aéronef à voilure fixe ou à voilure tournante, respectez la faune ténosie et volez à une altitude qui ne la perturbe pas.

Les lois des TNO protègent la faune.

L'article 52 de la *Loi sur la faune* des TNO protège la faune en interdisant de perturber et de harceler le gibier. Les contrevenants pourraient se voir imposer une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ et une peine maximale d'un an de prison. Si un animal s'enfuit lorsque vous passez en avion, vous êtes passé trop près!

Volez à une altitude sécuritaire pour ne pas perturber la faune.

Monts Mackenzie

Les chasseurs de gros gibiers déboursent des montants importants pour avoir l'occasion de revenir à la maison avec un trophée de chasse des monts Mackenzie. Dans cette région, la chasse se fait majoritairement à pied ou à cheval et est très laborieuse. En raison des montagnes qui amplifient le son, les avions qui volent à basse altitude peuvent effrayer le gros gibier et provoquer la perte de plusieurs heures, voire des jours de traque.

Dans les monts Mackenzie, les avions volant à basse altitude ont une incidence sur les animaux suivants : le mouflon de Dall, la chèvre de montagne, le caribou de montagne et l'orignal.

Au cours de la saison de chasse, de la mi-juillet à la fin de septembre, faites preuve de prudence et évitez de passer au-dessus d'une pourvoirie.

Vallée du Mackenzie

Le caribou boréal est une espèce menacée présente partout dans la forêt boréale. À la différence du caribou de la toundra, le caribou boréal, au mois de mai, peut se cacher pendant la période de mise bas.

Pendant cette période, les avions volant à basse altitude causent particulièrement des dommages. En raison du stress, certaines femelles abandonnent leurs veaux et ces derniers peuvent en mourir. Si vous devez effectuer des vols à basse altitude d'avril à mai, communiquez avec le bureau régional du MERN pour vous informer.

Toundra

Pendant la saison de mise bas

Le caribou est une ressource précieuse pour les Ténos. De début mai à la fin juin, les femelles du caribou de la toundra se rassemblent à l'aire de mise bas propre à leur harde. Les avions qui volent à basse altitude, décollent ou atterrissent leur nuisent particulièrement. En raison du stress, certaines femelles abandonnent leurs veaux et ces derniers peuvent en mourir.

Évitez les aires de mise bas du caribou de la toundra de mi-mai à début juin et, surtout, tant que leur population demeure faible. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau régional du MERN.

Observation de la faune et tournage de film sur la faune

Observez la faune d'une distance sécuritaire pour réduire au minimum la chance de la perturber et de la stresser. Si l'animal observé change de comportement, vous êtes trop près. Réduisez le temps passé à un même emplacement et évitez de surprendre les animaux en les épiant.

Pour faire l'observation de gros gibier ou d'oiseaux de proie dans le cadre d'activités commerciales (expéditions, safaris ou croisières), y compris pour filmer, vous devez posséder un permis.

Autres animaux sauvages

Les avions volant à basse altitude perturbent aussi les grizzlis, les pélicans, les grues blanches, les ours polaires, les bœufs musqués, les ours noirs, les aigles et d'autres animaux sauvages. Veuillez respecter la faune et voler à une altitude sécuritaire.